

Programmation de la journée pédagogique du 31 janvier 2025

Écoles secondaires

Palier : secondaire

Horaire : Toute la journée selon l'horaire de l'école en deux blocs (matinée et après-midi)

Mode de livraison : en personne dans les écoles

Contenus : Les contenus détaillés de la journée pédagogique se trouvent dans le tableau suivant :

Titre de la formation	Service/secteur	Responsable de l'animation	Descriptif
Accueil		Direction d'école	Accueil des membres du personnel
Suivi du PRÉ, réflexion et plans d'intervention pour la réussite des élèves	Ressources humaines Services du secteur de l'éducation Volet-cadre d'efficacité	Direction d'école	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan sur la progression des élèves à risque • Impacts des stratégies indiquées dans le PRÉ (Plan pour la réussite des élèves) sur la réussite des élèves au premier semestre. • Évaluation de l'harmonisation des pratiques pédagogiques au sein de l'école. • Plan d'action pour les élèves de 10^e qui n'ont pas réussi au TPCL (Test provincial de compétences linguistiques) à la session d'automne. • Réflexion sur la mise en œuvre du plan d'action pour la réussite en mathématiques au sein de l'école. • Planification des programmes de récupération de crédits pour les élèves qui ont échoué un ou plusieurs cours au premier semestre.

Selon la Loi sur l'éducation, modifiée par la Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves - réglementation connexe : transparence concernant les journées pédagogiques, les conseils solaires sont tenus d'afficher un aperçu clair des sujets, du contenu, des présentateurs, des organismes commanditaires et des activités des journées pédagogiques sur leur site Web public, au moins 14 jours scolaires avant la journée pédagogique.

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données d'assiduité et planification d'un plan d'intervention et de soutien pour les élèves qui ont encore des défis au niveau de l'assiduité. • Mise à jour s'il y a lieu de la liste des élèves inscrits à un cours élaboré à l'échelon local et s'assurer que la procédure a été suivie. |
|--|--|--|--|

À noter que le personnel de soutien en éducation spécialisé recevra des ateliers à la carte de la part de l'équipe des services aux élèves.

Introduction à l'autisme

Objectif : Cet atelier présentera les connaissances de base sur l'autisme et des outils pratiques pour le soutien en milieu scolaire.

Animation : Randi Atlas et Emeiko Yuen-Boyer, consultant en autisme au Conseil

Créneaux : 9h15 - 10h15 et 10h30 - 11h30

Les stratégies pour élèves ayant des comportements extériorisés

Objectif : Cet atelier vous permettra de mieux comprendre les comportements extériorisés chez les élèves ainsi que de faire un survol des stratégies qui peuvent aider à réduire les comportements.

Animation : Carey Heeney et Sandrine Kanyamuneza, respectivement conseillère pédagogique et conseillère en comportement au Conseil

Créneaux : 10h30 - 11h30, 13h15 - 14h15

Comment soutenir les habiletés langagières des enfants qui ont un trouble développemental du langage

Objectif : Cet atelier vous permettra de mieux comprendre le TDL et vous donnera des stratégies pour appuyer les élèves à développer leur langage et à naviguer le TDL à l'école, spécifiquement au niveau de la lecture, l'écriture, les mathématiques et autres sujets, ainsi qu'au niveau social.

Animation : Jacqueline Arsenault et Jennifer Paradis, orthophonistes au Conseil

Créneaux : 10h30 - 11h30 et 13h15 - 14h15

Titre de l'atelier : Les habiletés sociales

Objectif : Cet atelier vous permettra de découvrir des stratégies et des ressources en lien avec le développement des habiletés sociales.

Animation : Elizabeth Séguin et Laura-Line Gaspar, consultant en autisme

Créneaux : 9h15 - 10h15 et 13h15 - 14h15

Selon la Loi sur l'éducation, modifiée par la Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves - réglementation connexe : transparence concernant les journées pédagogiques, les conseils solaires sont tenus d'afficher un aperçu clair des sujets, du contenu, des présentateurs, des organismes commanditaires et des activités des journées pédagogiques sur leur site Web public, au moins 14 jours scolaires avant la journée pédagogique.